

A51

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 176, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt
942 698 358 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 21 octobre,

La société **A51 Therapeutics, Inc.**, agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** ») a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS
DE LA SOCIETE

L'Associée Unique,

Connaissance prise des statuts de la Société,

Décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année,

Décide de clore par anticipation le premier exercice social commencé le 1^{er} avril 2025 et actuellement en cours, et **décide** que la date de clôture du premier exercice social est dorénavant fixée au 31 décembre 2025 et aura exceptionnellement une durée de 9 mois.

Par conséquent, **décide** de modifier l'article 6 « Exercice social » des statuts comme suit :

« L'exercice social a une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera à courir à compter du jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et sera clos le 31 décembre 2025. »

DEUXIEME DECISION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associée Unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.

Signed by:

Marina Katava

1BF3CC495BF0407...

A51 Therapeutics, Inc.

Par : Marina Katava